

Le 22 octobre 2020

COMMUNIQUE DE PRESSE

Signature de trois conventions territoriales entre la région Pays de la Loire et l'ANR, l'ANRT et le CNRS pour soutenir la recherche et l'innovation

A l'occasion de son déplacement dans la région Pays de la Loire, dans le cadre de son Tour de France des « Territoires de Savoirs », Frédérique Vidal, ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, s'est rendue à Angers où elle a assisté à la signature de 3 conventions entre la région Pays de la Loire et respectivement l'Agence Nationale de la Recherche (ANR), l'Association Nationale de la Recherche et de la Technologie (ANRT) et le Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS).

La coopération entre les opérateurs de recherche nationaux et les collectivités territoriales est indispensable pour accompagner les équipes de recherche au plus près de leurs besoins, notamment de financement et permettre ainsi la prise d'initiative au profit du développement de la connaissance et du rayonnement de notre recherche. A ce titre, celle menée par la région Pays-de-la-Loire est exemplaire et a conduit à l'élaboration et la signature de trois conventions entre la région Pays de la Loire et l'ANR, l'ANRT et le CNRS.

« Les Pays de la Loire sont une terre de recherche, d'innovation et de transmission de la connaissance sur l'ensemble de la région. La signature de ces conventions est un exemple significatif d'une collaboration prospère entre l'Etat, ses organismes et agences, ainsi que les collectivités territoriales. La relance sur nos territoires passera de plus en plus par ces partenariats renforcés. » - Frédérique Vidal, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Innovation et de la Recherche.

Accord général de coopération entre l'ANR et la Région pour la période 2020 - 2023

Cet accord triennal va permettre de contribuer aux impulsions nationales de recherche, au travers de la programmation de l'ANR, et au schéma régionaux pour une stratégie au service de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, du développement des entreprises et de l'emploi en région Pays de la Loire.

Le travail conduit depuis plus d'un an entre l'ANR et la Région a permis de s'engager sur un modèle de financement d'actions de recherche reposant sur l'utilisation combinée de différentes ressources Etat/Région et d'entrevoir des perspectives de collaborations futures renforcées sur les thématiques prioritaires de recherche de la Région en cohérence avec les orientations nationales de recherche.

La synergie construite avec l'ANR pourrait constituer un modèle de référence d'actions concertées entre l'ANR et une région permettant d'avoir de véritables leviers pour accompagner les équipes de recherche au plus près de leurs besoins et des indicateurs propices à la construction des schémas régionaux dans l'ESRI (SRESRI, SRDEII et 3S).

Convention cadre de partenariat entre la Région et l'ANRT pour la période 2020 – 2022

Ce partenariat a vocation à soutenir les capacités d'innovation des acteurs public et privé du territoire ligérien en facilitant leur collaboration et leur coopération à travers plusieurs axes de collaboration visant à faciliter le développement de la recherche technologique et de celle à l'interface public-privé, tels que :

- Actions communes de promotion des dispositifs « Exp R » et Cifre, en particulier à destination des référents CIR dans les technopôles de la région ;
- Incitation au ressourcement scientifique dans la région à partir de problématiques industrielles ;
- Exploration de pistes telle que l'obtention d'un doctorant en cours de carrière, visant à rendre plus fluide le parcours des chercheurs entre le monde académique et la sphère socio-économique.

Protocole de coopération entre la région et le CNRS pour la période 2020 - 2025

Ce protocole couvre l'ensemble des actions menées par le CNRS en région Pays de Loire, et concerne à la fois les laboratoires, les talents, les initiatives phares sur les domaines prioritaires de la région et l'appui aux politiques publiques avec plusieurs objectifs :

- Soutenir conjointement des opérations scientifiques expertisées au niveau national en associant, le cas échéant, d'autres partenaires académiques et socio-économiques ;
- Développer la diffusion de la culture scientifique, technique et industrielle ;
- Détecter et accompagner conjointement les jeunes chercheurs et chercheuses CNRS, les plus prometteurs, pour les inciter à candidater à l'ERC ;
- Contribuer à la valorisation par le soutien conjoint à la prématuration de projets et des laboratoires public/privé ;
- Construire l'offre de services de la recherche académique au tissu socio-économique.

Dans le cadre des thématiques prioritaires conjointes :

- Favoriser la formation pour et par la recherche.
- Renforcer le continuum formation, recherche, innovation, via des laboratoires communs public/privé ;
- Encourager l'internationalisation de la recherche par le soutien conjoint à des laboratoires à l'étranger ;
- Soutenir toute collaboration ou co-investissement pertinents et structurants.
- Dans le cadre de l'appui aux politiques publiques, la Région pourra solliciter le CNRS aux fins d'expertises collectives pour éclairer la décision publique.

« La Région des Pays de la Loire est la première de France pour la part de son budget allouée à la recherche et l'innovation (5,8%) et elle sera la première à devenir membre de l'ANRT. Depuis le début de la crise sanitaire, elle participe à l'effort national de recherche contre le COVID, en finançant par exemple des projets ligériens lauréats de l'appel à projets national ANR Flash Covid. Aujourd'hui, pour accélérer la dynamique, nous avons intégré le soutien à la recherche au plan de relance régional avec une enveloppe de 3 millions d'euros pour soutenir le leadership national des laboratoires ligériens, simplifier l'accès aux financements et encourager la prise de risques scientifiques. Dans le contexte actuel, ces 3 partenariats sont d'autant plus stratégiques qu'ils consacrent l'importance de la recherche, pour répondre à la crise sanitaire et permettre aux entreprises

ligériennes gardent une longueur d'avance sur les technologies concurrentes.» - Christelle Morançais, présidente de la Région des Pays de la Loire.

CONTACTS PRESSE

Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation
presse-mesri@recherche.gouv.fr
Tel : 01 55 55 99 12 / 86 90

Région des Pays de la Loire
Sophie Ferger : sophie.ferger@paysdelaloire.fr - 02 28 20 65 30 - 07 72 21 16 97

Agence nationale de la recherche (ANR) :
Katel Le Floc'h
contactpresse@anr.fr
Tél. 01 78 09 80 70

ANRT
tonelli@anrt.asso.fr

CNRS
presse@cnrs.fr / 01 44 96 51 51